





# La Ferté Alais



## Règlement intérieur

### Article 1

La Municipalité de La Ferté Alais organise LE MARCHÉ DE NOËL les 10 et 11 décembre 2022.

### Article 2

Ce marché de Noël se tiendra sur la Place du Marché de La Ferté Alais.

### Article 3

La participation est fixée à 50€ pour un stand 8m<sup>2</sup> (4x2) environ. Les organisateurs fournissent les tables, chaises, stands couverts et branchement électrique.

Les exposants s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition. Les chèques de réservation ne seront encaissés qu'à partir du 14 décembre 2022.

### Article 4

Dans l'éventualité d'un nouveau confinement, d'un prolongement de confinement existant ou de conditions sanitaires strictes liées au COVID 19 rendant très difficile ou impossible la tenue du Marché de Noël, les chèques de réservation ne seront pas encaissés.

### Article 5

Les exposants s'engagent à être présents durant toute la manifestation.

### Article 6

Seules les demandes d'inscriptions complètes seront étudiées et prises en compte par ordre d'arrivée. Les détails de votre activité permettront aux organisateurs de faire un choix judicieux. Les démonstrations et dégustations créent toujours une animation appréciée des visiteurs.

### Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement ou semant le trouble de quelque façon que ce soit.

### Article 8

Les organisateurs, n'étant pas dépositaires des objets exposés au sens donné à ce terme par le Code Civil mais seulement détenteurs précaires des objets déposés par les exposants, déclinent toute responsabilité en cas de dommages : accidents, vol, incendie, perte ou détériorations.....

La Ferté Alais le 21      et 2022

